

# Convention de partenariat

entre

**l'académie d'Aix-Marseille**

et

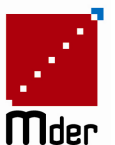
**la mission de développement économique régional Provence – Alpes – Côte d'Azur**

**PACA Mode d'emploi**



**MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**



# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

**l'Etat** représenté par

Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et chancelier des universités,  
faisant élection de domicile Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1,

d'une part,

et

**la mission de développement économique régional Provence – Alpes – Côte d'Azur (MDER PACA) / PACA Mode d'emploi**, représenté par le président, Jean-François Bigay,

d'autre part,

il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit.

## Préambule

Chaque année, l'académie d'Aix-Marseille consulte les branches professionnelles et les entreprises partenaires à propos des opportunités d'ouverture, de fermeture ou de transformation de sections en lycée professionnel ou en lycée technologique, en vue d'étudier l'adaptation de l'offre de formation initiale aux besoins des entreprises ou l'ouverture, le cas échéant, de sections d'apprentissage dans les établissements scolaires ou en CFA.

PACA Mode d'emploi, volet ressources humaines (RH) de la MDER, est un dispositif innovant créé à l'initiative de l'Etat et de la Région et mis en place par le service public de l'emploi régional en 2001 pour offrir aux entreprises qui envisagent de s'implanter et/ou de se développer sur le territoire un service original visant à valoriser le potentiel en ressources humaines de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur.

A cet effet, la MDER PACA, sur le volet ressources humaines, au travers de son dispositif dénommé PACA Mode d'emploi, intervient sur deux axes :

- l'accompagnement de projets,
- la valorisation/promotion des atouts RH de la région PACA.

Pour conduire sa mission, PACA Mode d'emploi procède, en particulier, à l'identification de l'offre de formation du territoire afin de pouvoir établir la meilleure corrélation possible avec les besoins en formation repérés au sein de ces entreprises

Dans ce contexte, les parties souhaitent améliorer l'échange et la connaissance réciproque des différents éléments d'information respectifs, en vue de rapprocher l'analyse des besoins économiques en termes d'emploi sur le territoire académique et la carte des formations initiales

scolaires et, par ailleurs, par apprentissage (relevant des établissements publics locaux d'enseignement – EPLE).

Cette convention permettra au dispositif PACA Mode d'emploi de promouvoir l'offre de formation de l'académie et ses atouts auprès d'entreprises, dans le cadre précis de sa mission générale d'accompagnement d'entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur la région.

Elle aidera également l'académie à faire évoluer de manière optimale son offre de formation.

## **I – AXES DE COLLABORATION**

### **1. Echanges de données statistiques, d'analyses et d'études**

Les deux parties conviennent d'échanger des données statistiques pour leurs études et tableaux de bord respectifs. Ces échanges s'établiront dans le respect des règles de confidentialité et selon des conditions propres à chaque source et définies par le producteur.

#### **1.1 Dans le cadre des réflexions prospectives sur la carte des formations professionnelles initiales**

L'académie d'Aix-Marseille informera la MDER PACA / PACA Mode d'emploi sur les opportunités d'ouverture, de fermeture ou de transformation de sections en lycée professionnel ou en lycée technologique afin que PACA Mode d'emploi puisse consulter les entreprises sur le territoire régional et en vue d'étudier l'adaptation des structures pédagogiques proposées par les établissements aux besoins de ces mêmes entreprises.

La MDER PACA / PACA Mode d'emploi communiquera à l'académie d'Aix-Marseille les avis des entreprises qu'elle aura consultées concernant les demandes d'ouverture, de fermeture ou de transformation telles que présentées.

#### **1.2 Dans le cadre des réflexions prospectives sur l'évolution des métiers et des qualifications**

La MDER PACA / PACA Mode d'emploi communiquera à l'académie d'Aix-Marseille les données relatives aux perspectives d'emploi à moyen terme, recueillies auprès des entreprises suivies dans le cadre de sa mission d'accompagnement d'entreprises candidates à une implantation ou un développement en PACA – et notamment dans le cadre de sa mission au sein du bureau commun des agences de développement économique de la région PACA spécialisé sur ITER et les énergies renouvelables au service des entreprises étrangères et françaises ayant un projet d'implantation en Provence – Alpes – Côte d'Azur.

#### **1.3 Dans le cadre de la promotion de l'offre de formations de l'académie**

L'académie d'Aix-Marseille mettra à disposition de la MDER PACA / PACA Mode d'emploi les données statistiques relatives aux effectifs sortants publics et privés sous contrat du

second degré (élèves de CAP, BEP, baccalauréat professionnel des lycées professionnels et étudiants de BTS des lycées technologiques) de l'outil CAP (connaissance académique partagée), ainsi que les données relatives à l'existant en termes de formation internationale.

La MDER PACA / PACA Mode d'emploi effectuera la promotion de l'offre de formation de l'académie concernant l'enseignement professionnel et supérieur, ainsi que des actions académiques Ecole – Entreprise auprès des entreprises qu'elle conseille.

#### **1.4 Modalités techniques**

En ce qui concerne la fourniture de données par l'académie d'Aix-Marseille, celle-ci met à disposition de la MDER PACA / PACA Mode d'emploi ses publications définies communément par transmission électronique (études annuelles).

L'ensemble de ces données seront délivrées par le service académique de la direction de l'analyse, des études et de la communication (DAEC) *via* le service de la délégation académique aux enseignements techniques (DAET).

En ce qui concerne la fourniture de données par la MDER PACA / PACA Mode d'emploi, celle-ci met à disposition de l'académie d'Aix-Marseille les données recueillies auprès des entreprises par transmission électronique (telles que précisées dans l'article 1.1).

#### **2. Actions d'information sur le tissu économique régional**

MDER PACA / PACA Mode d'emploi pourra en particulier être mobilisé pour effectuer au sein des comités locaux Ecole – Entreprise (CLEE) des séances d'information ou conférences afin de présenter le tissu économique régional et son organisation.

Ces interventions pourront s'effectuer à l'occasion des réunions individuelles de chaque CLEE.

### **II – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat avec la MDER PACA / PACA Mode d'emploi et l'académie d'Aix-Marseille.

Elle pourra conduire notamment à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

## **1. Suivi de la convention académique de partenariat**

Un groupe de pilotage du partenariat MDER PACA / PACA Mode d'emploi – académie Aix-Marseille, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

## **2. Durée de la convention académique**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature. Elle sera renouvelée de manière expresse et pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception postal, moyennant un préavis de trois mois.

Fait à Aix en Provence, le 12 mars 2012, en deux exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour la MDER PACA / PACA Mode d'emploi

Jean-Paul de Gaudemar  
recteur d'académie, chancelier des universités

Jean-François Bigay  
président